

OBJET **Régie Marchés et Droits de Place**
 Affectation du Résultat 2016

L'exécution du Budget 2016 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître un excédent cumulé de 134 499,10 € en Section d'Exploitation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante - le Conseil municipal en l'occurrence - doit maintenant se prononcer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de 134 499.10 €.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement de ses actions, il vous est proposé l'affectation de cet excédent à hauteur de :

* 134 499,10 € en Section de Fonctionnement,

inscrit au Chapitre 002 du Budget supplémentaire qui vous est proposé au dossier suivant.

Je vous demande donc d'approuver l'affectation du Résultat 2016 de la Régie Marchés et Droits de Place.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 23 septembre 2017
Délibération n° 17/6-058

OBJET **Régie Marchés et Droits de Place**
Affectation du Résultat 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-058 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FIDJI Jean-Claude au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Economie Marchande / Economie Solidaire » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve l'affectation de résultat d'exploitation de 134 499,10 € au terme de l'exercice de 2016 à hauteur :

* 134 499,10 € en Section de Fonctionnement,

somme qui sera reprise au Budget supplémentaire 2017 dans le compte 002 en recettes de Fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176058-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017



Gilbert ANNETTE